

secrétaire parlementaire transmettent ce message. Les anciens combattants vieillissent. Ils ne vivront pas 100 ou 150 ans. Il faut faire quelque chose, pas dans x années, mais tout de suite.

A maintes reprises nous avons demandé au ministre de faire des déclarations à la Chambre à l'appel des motions pour qu'il nous dise où en sont les choses à son ministère. Il ne nous en a jamais dit un mot. Chaque fois que nous posons une question à la Chambre, que ce soit moi, le député de Malpègue (M. Gass) ou quelqu'un d'autre, nous nous entendons répondre qu'il y a une étude ou un réexamen en cours. Cela n'en finit jamais. Le ministre devrait faire des déclarations à l'appel des motions pour nous mettre au courant.

J'espère que cette motion ne sera pas enterrée. Elle est très simple. Point n'est nécessaire de la bloquer dans une autre étude. Ce n'est pas du tout nécessaire. Il est malheureux qu'on n'ait pas fait le nécessaire pour que les anciens combattants soient pris en compte pour l'année d'imposition 1982.

J'aimerais bien faire comprendre au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants d'aller vers le ministre, de lui demander de jeter un bon coup d'œil sur cette motion. Elle n'est pas compliquée. Peut-être pourrait-il obtenir une recommandation de ses services, du fisc ou de qui on voudra pour que cette mesure soit présentée.

Qu'il ne vienne pas nous parler de longues études et de réexamens. Je répète au ministre que nos anciens combattants vieillissent. Il faut agir tout de suite.

J'espère que vous nous donnerez un engagement ferme cet après-midi. J'espère qu'il n'y a pas ici cet après-midi un libéral qui va nous faire une nouvelle déclaration préparée d'avance par un fonctionnaire quelconque pour nous expliquer que cette motion simple ne peut être acceptée. J'espère qu'il y a un libéral en face qui a pareille déclaration en poche. J'espère qu'il ne prendra pas la parole aujourd'hui, pour que cette motion soit adoptée et que cette recommandation toute simple puisse être mise en œuvre au profit de nos anciens combattants.

● (1700)

M. Gilbert Parent (Welland): Monsieur le Président, je tiens à rappeler en commençant qu'il y a à peine quelques années de cela, j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants. En guise de compliment à mon collègue et voisin, le député de St. Catharines (M. Reid), je tiens à lui dire que je ne voudrais surtout pas qu'il s' imagine que si les députés de ce côté-ci interviennent aujourd'hui c'est pour s'opposer à ce qu'il avance. En fait, ce qu'il demande dans sa motion, c'est, je crois . . .

Le président suppléant (M. Corbin): J'hésite à interrompre le député, et j'aurais peut-être dû faire la même remarque à l'orateur précédent; la présidence est certes pleine de bonne volonté durant la période réservée aux initiatives parlementaires, mais néanmoins, c'est à elle que doivent s'adresser les observations des députés.

M. Parent: Monsieur le Président, je vous remercie de votre rappel. J'ai assez d'expérience à la Chambre pour ne pas oublier cette marque élémentaire de courtoisie à votre égard.

Par votre entremise, monsieur le Président, je tiens à assurer au député de St. Catharines que sa proposition me paraît avoir effectivement beaucoup de mérite. L'intervenant qui m'a précédé, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a voulu effaroucher en disant qu'il espérait que le ministère des

Impôt sur le revenu

Affaires des anciens combattants ne serait pas amalgamé à celui de la Santé nationale et du Bien-être social. En ce qui me concerne, mais je suis sûr que beaucoup de mes collègues partagent mon avis, je ne serais pas du tout favorable à l'idée de grouper des ministères.

Cela m'a fait toutefois réfléchir au sujet de la personne qui a occupé le poste de ministre des Affaires des anciens combattants durant la courte période au cours de laquelle les députés d'en face ont été au pouvoir. Et j'ai eu beau réfléchir, mais je n'ai pas pu découvrir qui était le ministre à cette époque-là, car il n'y en avait pas en fait.

M. Lambert: Oui, nous en avons un.

M. Parent: Si l'on veut bien me laisser poursuivre, j'ajouterais que c'est le ministre de la Défense nationale qui avait été chargé de ce portefeuille. Ces députés n'avaient pas jugé bon de confier ce service, à l'exclusion d'autres, à un ministre, au contraire de ce que font les libéraux depuis des années. Pourtant, ils cherchent à effaroucher les gens. Nous tenons en grande estime nos anciens combattants au point que nous faisons des distinctions dans leur cas et que nous les traitons comme des Canadiens qui ont rendu d'excellents services à leur pays.

M. de Corneille: Il faut l'attribuer sans doute à l'esprit biaisé des conservateurs.

M. Parent: Je trouve le terme un peu fort. Je doute qu'il soit de mise lorsque nous parlons des anciens combattants.

C'est un sujet beaucoup trop vaste pour en faire le tour en une seule fois. Car il faudrait savoir exactement ce que la loi sur les allocations aux anciens combattants fait pour ces gens qui sont nos amis, nos voisins, voire nos parents. Il ne faut pas oublier que même si elle a été adoptée il y a plus de cinquante ans, elle demeure toujours une loi fort généreuse. Et il arrive parfois que cela ne soit pas très bien compris non seulement par les amis des anciens combattants, mais aussi par les Canadiens de fraîche date qui arrivent de pays qui sont moins prévoyants et moins généreux.

Je me rappelle le jour où nous avons présenté un projet de loi pour en faire bénéficier les anciens combattants de Corée. L'honorable Daniel MacDonald était ministre des Affaires des anciens combattants à l'époque et j'étais son secrétaire parlementaire. C'est un gouvernement libéral qui a présenté et adopté cette mesure. Je me souviens aussi qu'un jour on avait proposé que ces allocations soient aussi versées aux anciens combattants de Dieppe. C'était nous qui avions fait cette proposition. Je dois reconnaître en toute justice que tout le monde était d'accord des deux côtés de la Chambre. A l'époque il y avait des députés des deux partis qui s'intéressaient au premier chef au bien-être de nos anciens combattants. Je remarque que le député de Edmonton-Ouest (M. Lambert) est parmi nous. Il est lui-même un ancien combattant de Dieppe, un soldat décoré que la Chambre devrait publiquement reconnaître comme un militaire émérite, un boursier de Rhodes et une personne qui s'est toujours distinguée lorsqu'il a pris la parole au sujet des anciens combattants. Nous devrions continuer de l'écouter comme nous l'avons fait depuis des années. Je le félicite de tout ce qu'il a fait pour les anciens combattants.

La loi sur les allocations aux anciens combattants et la loi sur les pensions et les allocations de guerre pour les civils ont été établies pour ceux qui répondaient aux critères concernant